



Assemblée Générale Financière et Ordinaire de la LFNA des 8 et 9 novembre 2025 – format dématérialisé

Système de rétrogradation du championnat R1 vers R2, à l'issue de la saison 2025-2026

**NOTICE EXPLICATIVE - DEPARTAGE RELEGATIONS
SENIORS REGIONAL 1**

La composition des deux poules de Seniors Régional 1 est déséquilibrée avec une poule à 14 équipes (A) et une autre à 15 équipes (B).

Afin de déterminer les relégations, il sera fait application de l'article 14 des Règlements Généraux de la LFNA, lequel dispose :

« Lorsque l'obligation se présente de désigner pour une accession, un maintien ou une rétrogradation pour une division donnée, un nombre d'équipes différent du nombre de poules, un classement est établi pour l'ensemble des équipes **du même rang** de la division concernée :

Si le nombre de matchs comptabilisés est différent dans les poules concernées

Pour départager les équipes de même rang, il est tenu compte :

- a. Du quotient entre le nombre de points marqués et le nombre de matchs comptabilisés
- b. Du quotient entre la différence de buts marqués et concédés et le nombre de matchs comptabilisés
- c. Du quotient entre le plus grand nombre de buts marqués et le nombre de matchs comptabilisés
- d. Du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons
- e. D'un match de barrage sur terrain neutre avec tirs aux buts ».

A titre d'exemple, si 3 équipes de niveau NATIONAL 3 venaient à être rétrogradées en Régional 1 à l'issue de la saison 2025/2026, le nombre de relégués de Régional 1 en Régional 2 serait fixé à 8.

Les 8 équipes seraient alors déterminées ainsi :

- L'équipe classée 15^{ème} de la poule B – (1)
- Les équipes classées de la 14^{ème} à la 12^{ème} place des deux poules – (6)
- L'équipe 11^{ème} la moins bien classée au quotient (selon l'article 14, alinéa 2 RG LFNA) des deux poules – (1)